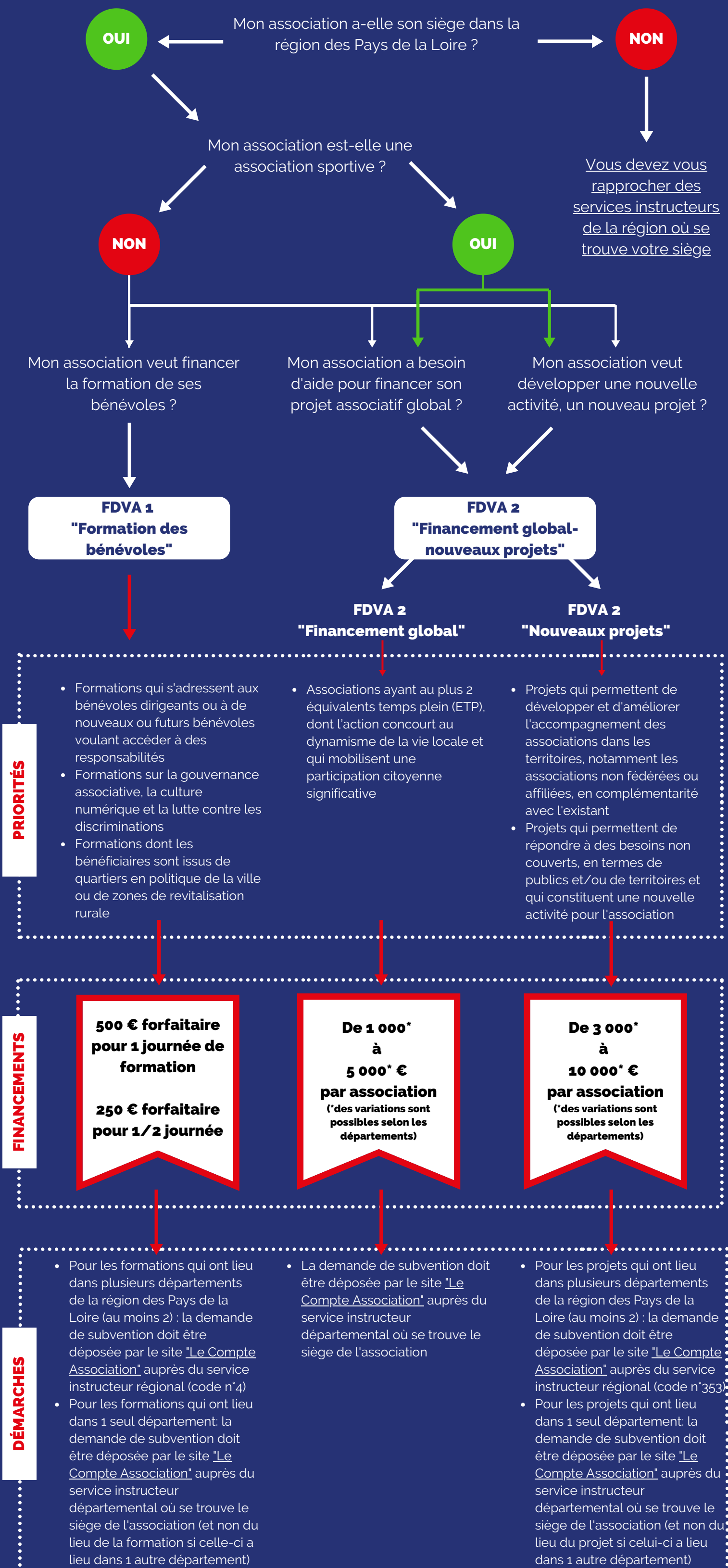


Fonds pour le développement de la vie associative - Mode d'emploi

Mon association peut-elle bénéficier du FDVA ?



Pour plus d'informations

- Contactez le délégué départemental à la vie associative de votre département: <http://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article965>
- S'informer sur le FDVA et les campagnes de dépôt des demandes de subvention: <http://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?rubrique354>
- Créer un compte sur "Le Compte Association": <https://lecompteasso.associations.gov.fr/login>